



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 197 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 5 800 €. Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	2 771 €
Emolument proportionnel de vente	1 971 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	11 102 €
Droits d'enregistrement	11 102 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	191 €
Frais de publication de vente	191 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	554 €
TVA sur émoluments de vente	394 €
TVA sur formalités	160 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi) 15 300 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.77 % du prix d'acquisition dont 6.01 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (3.94%) ■ Notaire (18.21%) ■ Etat (77.85%)

